

Les réseaux d'information maoïstes et l'affaire de Bruay-en-Artois

Rémi GUILLOT

ATER en science politique
Université Jules Verne
de Picardie (Amiens)
Institut des sciences sociales
du politique
Université Paris X (Nanterre)
guillot.remi@wanadoo.fr

Cet article revient sur la prise en charge, par les maoïstes de la *Gauche prolétarienne*, d'un fait divers pour en faire une cause politique (Collovald & Gaïti, 1991). Dans un premier temps, nous étudierons le contexte de « l'affaire de Bruay-en-Artois » en mettant en avant les mécanismes de mobilisation (Mathieu, 2004). Nous observerons comment le traitement du « fait divers » est pleinement lié au champ judiciaire. En revenant notamment sur les relations du juge d'instruction, nous montrerons les réseaux mobilisés lors de l'instruction ainsi que les divers points d'accroche que les relations entre professionnels de l'information et de la justice ont pu fournir aux militants maoïstes. Dans un second temps, nous reviendrons sur les réseaux militants (Mauger, 1994), en mettant en évidence les réseaux journalistiques mobilisés par les militants d'extrême gauche à cette époque. Cette analyse des structures mises en place par les maoïstes nous permettra de revenir sur la construction de cette cause politique spécifique.

L'affaire de Bruay-en-Artois commence ainsi. Le 6 avril 1972, le corps de la jeune Brigitte Dewèvre est découvert sur un terrain vague de Bruay-en-Artois. Henri Pascal, premier juge d'instruction à Béthune, est chargé de l'affaire. Il inculpe Pierre Leroy, le notaire de la ville. Interrogé le 11, ce dernier présente cinq versions différentes de son témoignage. Les enquêteurs ne peuvent combler le trou d'un quart d'heure dans son emploi du temps. Le véhicule du suspect a, du reste, été aperçu aux

alentours du terrain vague, près de la villa de Monique Béghin-Mayeur, la femme avec laquelle il entretient une liaison. On sait aussi que la mère du suspect a nettoyé elle-même des vêtements reconnus par un témoin. En dépit du fait que le juge d'instruction reconnaît ne posséder aucun indice tangible, le notaire est écroué le 13. Devant les journalistes, le juge d'instruction parle « d'intime conviction ». L'inculpation du notable surprend car le notaire jouit d'une certaine notoriété. Chargé de nombreuses opérations immobilières au profit des Houillères, il bénéficie d'appuis non négligeables.

Simultanément, la police enquête sur la vie privée du notaire. Le juge est saisi de deux affaires similaires. Deux crimes sexuels ont été commis dans la région courant mars de la même année¹. Le silence des enquêteurs nourrit les commentaires les plus salaces. Par exemple, *Spécial dernière* du 15 avril titre : « *La double vie du notaire : le jour il était un riche bourgeois respectable... Mais quand la nuit tombait il devenait un autre homme, un démon s'emparait de lui.* » Le mercredi 19 avril, un maçon nommé Gérard Leclerc est arrêté pour une tentative de viol ; il s'accuse du meurtre de Brigitte. Les vérifications qui s'imposent concluent à un mensonge². Le 22 avril, le rapport d'autopsie est rendu public. Brigitte Dewèvre a été étranglée avec un « lien souple », elle a été traînée sur le sol et mutilée avec un instrument tranchant moins de trois minutes après sa mort à 19h45. Enfin elle n'a pas été violée.

Le 27 avril une reconstitution du crime réunit plusieurs milliers de personnes alertées par la presse. La fiancée du notaire, Monique Mayeur, y assiste. Elle est conspuée par la foule. La reconstitution apporte des preuves supplémentaires. Ces dernières orientent l'enquête dans le sens d'une probable innocence du notaire.

Le 28 avril, parce que les témoignages et l'audition des premiers témoins s'avèrent infructueux, le procureur de la République de Béthune et l'avocat de la défense réclament conjointement la libération de M^e Leroy³. Celui-ci, qui ne cesse de clamer son innocence, n'est pourtant pas libéré. La police procède à de nouvelles auditions. La fiancée de Leroy est interrogée. Simultanément, l'avocat de Leroy, M^e Vaast, démissionne. C'est en effet à ce dernier qu'il revenait de confirmer l'alibi de Pierre Leroy ; la nuit du 5, les hommes, tous deux membres du Rotary, jouaient ensemble au bridge⁴.

Durant les mois qui vont suivre, la détention provisoire de Leroy se prolonge. La chambre d'accusation de Douai rejette toutes les demandes de remise en liberté⁵. À ceci s'ajoute une polémique tenace quant aux méthodes du juge Pascal. Par son opposition au secret de l'instruction et ses relations avec les journalistes, le magistrat déclenche la polémique.

Militant pour une « justice à ciel ouvert », il explique dans un ouvrage postérieur à l'affaire l'opportunité que fut pour lui cette instruction afin de populariser ses idées⁶. Se déclarant critique vis-à-vis des mobilisations populaires, il reçoit toutefois les membres du *Comité pour la Vérité et la Justice* et tient de nombreuses conférences de presse. Son bureau reste ouvert aux journalistes qui ne perdent pas une occasion de parler de l'enquête. C'est sans doute ce qui donnera à l'instruction une tournure particulièrement médiatique.

Le 13 juillet, M^{me} Mayeur est écrouée⁷ ; Leroy est libéré une semaine plus tard. Le 20, le juge Pascal est dessaisi au profit du juge Sablayrolles. Le dossier est transféré à Paris. Une marche de protestation est organisée, qui réunit plusieurs milliers de personnes. Un an plus tard, Jean-Pierre Flahault, un jeune de Bruay, s'accuse du meurtre⁸. Ce membre actif du *Comité pour la Vérité et la Justice* compte parmi les témoins cruciaux qui accablent le notaire. Les auditions qui se déroulent courant mai laissent tant les parents de la victime que le Comité dubitatifs. Tous affirment que le jeune homme est manipulé. En septembre 1974, un non-lieu est prononcé pour les époux Leroy. Jean-Pierre Flahault devient le principal suspect. Le procès de Jean-Pierre a lieu le 27 juin 1975, mais les parents Dewèvre décident de ne pas se porter partie civile. De fait, le jeune homme est relâché au bénéfice du doute le 15 juillet. Le procureur de la République de Paris fait toutefois appel de la décision. Jean-Pierre Flahault sera relaxé à la suite d'une décision de la cour d'appel de Paris le 26 février 1976. Le meurtre de Brigitte Dewèvre reste, aujourd'hui encore, inexpliqué.

Fait divers, pratique journalistique et enjeux judiciaires

Lorsque les médias régionaux s'emparent de ce fait divers, rien ne laisse penser que débute l'une des plus passionnante affaire criminelle contemporaine. Les dix premiers jours de l'instruction ne trouvent, en effet, que très peu d'échos dans les colonnes de la presse régionale qui n'y consacre que quelques brèves. C'est à compter du moment où le juge Pascal ordonne la prolongation de la garde à vue du premier suspect que les journalistes commenceront à évoquer régulièrement le « crime de Bruay-en-Artois ». Le 14 avril 1972, *La Voix du Nord* titre prudemment en pages régionales, alors que le juge Pascal annonce l'inculpation de M^e Leroy : « Un notaire, soupçonné du crime de Bruay-en-Artois, est inculpé d'homicide volontaire. » Le quotidien insiste sur « la tournure inattendue » d'une enquête « menée dans la discrétion par la police judiciaire » de Lille⁹.

À vrai dire, l'inculpation « d'un notaire » ne stupéfie pas seulement les rédactions locales : la presse nationale se saisit de l'affaire.

À l'époque de l'affaire la presse régionale est en pleine restructuration. *Liberté*, le journal communiste, perd son lectorat. *Nord matin*, le journal socialiste, vient d'être racheté par le groupe Hersant. La concurrence avec *La Voix du Nord*, leader sur son marché, structure l'ensemble de l'espace. Le ton est donné par la lecture des quotidiens ; la formule de presse se caractérise par une surenchère de faits bruts, consensuels, qui sont présentés afin d'attirer le lectorat (et les annonceurs publicitaires) le plus large possible.

À partir du 13 avril, toutes les rédactions nationales dépêchent des journalistes. La couverture médiatique est sans précédent : c'est la première fois, en France, qu'on teste les antennes mobiles qui permettent aux reporters de télévision de faire des interviews en direct¹⁰. Progressivement, les envoyés spéciaux prennent leurs quartiers dans la ville. La concurrence est rude. Les hôtels sont occupés par des centaines de journalistes qui attendent parfois longtemps au téléphone pour dicter à leurs rédactions les articles qu'ils écrivent à chaud. Les gestes des enquêteurs sont scrutés ; à chaque déclaration du parquet, la presse se fait l'écho des positions du juge d'instruction.

Les connivences, les habitudes de travail, la manière de traiter les sources, etc., imposent une vision homogène du fait divers, qui permet aux agents engagés sur le terrain de s'accorder, notamment, sur l'interprétation de l'instruction. Schèmes journalistiques contre discours militants, les agents mobilisés prennent soin de se démarquer les uns des autres afin d'imposer leur définition de l'enquête.

Sur un plan plus global, rappelons que nos sociétés sont structurées par des secteurs différenciés, des champs relativement autonomes. Au cours des crises politiques, la dynamique des mobilisations multisectorielles tend à objectiver partiellement le monde social et à faire circuler de secteur en secteur des enjeux et des schèmes de perception du monde auparavant confinés dans leurs lieux sociaux déterminés, ce qui amène des espaces sociaux à penser et à être pensés en termes nouveaux (Dobry, 1985). Dans le cas présent, le consensus s'opère autour des prises de positions du juge Pascal et plus largement des acteurs du champ judiciaire qui ont régulièrement le droit à la parole. En effet, le juge Pascal, qui depuis un certain temps est en conflit avec ses pairs, utilise les médias afin de promouvoir sa vision de l'acte de justice, et plus particulièrement de l'instruction. Trois mois après l'inculpation du notaire de Bruay, M^e Charles Libman reçoit un appel de Bruay. C'est Raymond Thévenin, le chroniqueur judiciaire de RTL, qui lui téléphone. Les deux hommes

se connaissent et entretiennent des relations chaleureuses depuis que Libman a défendu des dossiers pour le compte de journalistes lors des grèves de l'ORTF de 1968¹¹. Raymond Thévenin demande à l'avocat parisien de se constituer partie civile pour le compte de la famille Dewèvre. Le juriste, qui n'en est pas à son coup d'essai¹², accepte et rencontre le juge Pascal à Béthune courant juin.

On le voit, les interactions nombreuses entre les acteurs évoluant dans le champ journalistique et ceux du champ juridique inscrivent, dès le début, l'instruction dans des enjeux qui influenceront durablement le positionnement des protagonistes engagés. L'échange d'informations opéré lors des conférences de presse, par exemple, contraint les agents engagés dans les secteurs mobilisés à des transactions tactiques, à redéfinir perpétuellement leurs positions dans le champ qu'ils occupent. L'affaire de Bruay-en-Artois est, pour ainsi dire, l'occasion, pour des agents que, d'ordinaire tout sépare, de se « rencontrer » au cours d'une enquête commune. Nous postulons que les informations échangées lors de ces « rencontres » seront déclinées sur différents modes par les agents engagés sur le terrain. Il s'agit en premier lieu de l'instruction, mais aussi des formes d'enquêtes concurrentes que sont l'investigation journalistique (Lenoir, 1992) et l'enquête populaire maoïste. C'est principalement sous cet angle que l'on peut parler de « désectorisation ».

C'est dans cette conjoncture précise qu'intervient le juge Pascal. Entré sur concours dans la magistrature en 1951, il exerce d'abord les fonctions de juge suppléant. Cette fonction, supprimée dans les années 1960 après la création de l'École de la magistrature, permettait aux jeunes magistrats de se familiariser avec le métier. Exerçant tour à tour le travail d'un substitut du procureur, d'un juge assesseur, d'un juge d'instruction ou de l'avocat général, le juge suppléant est en contact avec tous les magistrats du palais, qu'ils soient du siège ou du parquet. Dans son ouvrage de 1973, le juge Pascal affirme que c'est cette formation de « *magistrat à tout faire* », qu'il estime plus complète que celle dispensée par l'École nationale de la magistrature, qui lui a permis d'acquérir des connaissances complètes de l'activité judiciaire. Sa critique de l'institution va plus loin. Sur la foi de son expérience personnelle, Pascal pose un regard sans complaisance sur la magistrature. Il réproouve cet univers fermé, « *séparé du reste du monde* », auquel il est confronté dès ses premières années d'exercice. Il voit dans l'attitude de ses pairs le comportement « *de personnages qui se considèrent le plus souvent comme des descendants de l'ancienne noblesse de robe* », enfermés dans leur « *tour d'ivoire*¹³ ».

Pour comprendre le fossé qu'il a pu percevoir entre lui et ses pairs, il faut restituer la trajectoire familiale du juge Pascal. Né dans un village des Bouches-du-Rhône, à Saint Andiol, il est le fils d'un petit commerçant

et d'une fille de paysans. Lycéen à Nîmes puis en Avignon, il choisit, après l'obtention de son baccalauréat, de faire des études de droit. Inscrit à la faculté d'Aix-en-Provence, il obtient son doctorat à 23 ans. Deux fois lauréat de faculté, il fait ses premières armes en tant qu'avocat à la cour de Paris. Nommé à Béthune en décembre 1956, il y devient juge d'instruction en avril 1957. Il est aussi parmi les premiers adhérents du Syndicat de la magistrature. Le parcours de ce « déclassé par le haut » (Hoggart, 1970) le dispose à une posture critique vis-à-vis de l'institution judiciaire. Issu d'un milieu social peu aisé, il est confronté, par ses études, à un monde où l'héritage reste la règle (Boigeol, 1989). À cet héritage, Pascal oppose une attitude d'homme proche du justiciable. Il a, à l'occasion du meurtre de Brigitte Dewèvre, l'opportunité d'introduire un point de vue dissident dans l'institution en conciliant sa position sociale de départ et celle qu'il occupe en tant que magistrat.

Car il s'agit là d'une opposition flagrante : le juge Pascal se considère comme un pédagogue chargé d'instruire le peuple français sur sa justice tant la méconnaissance de ce qu'il appelle « *les rouages de la machine judiciaire* » lui semble totale. Selon lui, le public s'intéresse au plus au point à la justice, toutefois il n'en maîtrise pas tous les tenants et il est de la responsabilité des magistrats de l'éduquer en utilisant tous les moyens tenus à sa disposition. L'affaire de Bruay-en-Artois, en le mettant en contact avec des journalistes venus de toute la France, lui en donnera l'occasion. Il confessera même avoir attendu qu'« *une affaire importante [soit] mise à l'information* » dans son cabinet. S'estimant suffisamment aguerri, il profite de l'intérêt considérable suscité par l'instruction pour exposer ses théories.

Conscient des enjeux médiatiques, il n'hésite pas à jouer sur les concurrences inhérentes au champ journalistique (Neveu, 2001) même si, revendiquant une posture universaliste de serviteur de la justice, il rejette d'un bloc toutes les critiques visant une position nécessairement médiatique : « *Mon but a toujours été d'attirer l'attention du public, non sur ma personne, mais sur la justice, et je pense y avoir réussi. J'ai simplement voulu faire connaître mes idées sur la justice, en particulier sur la nécessité d'un contact étroit entre les juges et les justiciables, une bonne justice ne pouvant être rendue que dans un climat de confiance réciproque. Voilà pourquoi j'ai commencé à parler. Attaqué, je me suis défendu, et j'ai encore parlé*¹⁴. »

Il faut dire que, dès les premières prises de parole du juge Pascal, le débat fait rage. On accuse le « petit juge » d'être trop bavard et de divulguer des informations secrètes. Raymond Thévenin déclarera même qu'il « *a l'art de parler pour rien dire* ». Mais l'intérêt pour l'instruction ne faiblit pas et, dans le contexte de politisation des années 1970, les positions du « petit juge » trouvent un écho dans le discours sur la justice populaire

tenu par les maoïstes de la *Gauche prolétarienne*. La synchronisation des schèmes s'opère essentiellement autour des prises de paroles publiques du magistrat.

Construire une cause

À la question des dangers de la politisation, le juge Pascal répond (naïvement ?) qu'en ce qui concerne Bruay, il ne s'est aperçu de rien... allant même jusqu'à nier le fait que le comité ait pu être animé par des militants politiques extérieurs¹⁵. C'est dans le sillon du juge Henri Pascal que se structure un petit groupe d'entrepreneurs politiques qui instrumentalise la légitime colère des habitants de Bruay. La presse répercute d'ailleurs les actions intentées fin juillet 1972 pour protester contre la libération de Pierre Leroy et le dessaisissement du juge Pascal. Le collectif se fixe pour but, dès le début de l'enquête, de soutenir « le petit juge » dans son instruction, puis il s'organise. C'est d'ailleurs ce que l'on peut lire sur la pancarte réclamant la constitution d'un *Comité pour la Vérité et la Justice* (C.V.J.) plantée sur le lieu même du crime, ou dans les colonnes du journal *Pirate*. Ce discours qui constitue une source d'exploitation politicienne pour les militants de la *Gauche prolétarienne* entérine, en fait, les directives de l'organisation exprimées dans un rapport interne revenant sur la situation de l'année 1972 : « *Il ne suffit pas d'avoir une perspective stratégique, il faut aussi posséder l'art de la tactique, cet art qui consiste "à se saisir des occasions" [...] Plus près de nous, Bruay, c'était à deux doigts de devenir "une occasion manquée". Bref, "un fait divers" [...] Comme nous le disions à la rentrée d'automne : "n'importe quoi" peut, dans cette société corrompue, devenir une "affaire". C'est vrai, n'importe quelle goutte d'eau peut faire déborder le vase, n'importe quelle étincelle peut presque mettre le feu à la plaine. Nous disons : "une goutte d'eau peut faire déborder le vase", cela veut dire qu'un incident de la vie sociale, un fait divers, peut devenir une affaire nationale. La vie l'a montré, et l'exemple de Bruay est éclatant parmi d'autres*¹⁶. »

L'édition du 27 mai du journal maoïste *La Cause du peuple-J'accuse* s'applique à rendre compte des mobilisations en les présentant comme spontanées, nées de la « *volonté du peuple* » : « *L'enquête judiciaire traîne en longueur : chacun ressent le besoin de s'organiser. Pour ça, on crée un comité pour la vérité et la justice. C'est un petit comité, car Bruay est une petite ville. C'est dur de faire face à toute la bourgeoisie, celle de Bruay, celle des Houillères, le procureur et toute la racaille de France. Le soir même il [le comité] organise le départ d'une délégation de onze femmes chez le juge. Le juge les fait entrer dans son bureau, en prenant soin de faire sortir les journalistes. Il lit le cahier [déposé sur les lieux du crime] : "C'est bien, tous les gens qui ont signé. Ça*

fait plaisir de sentir des gens qui vous soutiennent. Parce que dans ce genre d'affaire, surtout quand on veut être honnête, on est souvent seul¹⁷». »

Ce que le roman-photo prolétarien ne mentionne pas, c'est la personnalité choisie pour présider le comité. Le meneur de toute l'opération se nomme Joseph Tournel, militant maoïste, ancien mineur connu de tous dans la région. C'est une figure locale mais aussi nationale, recruté par Benny Lévy, un des dirigeants de l'organisation. Habitué des colonnes de *La Cause du peuple*, il y incarne le juste point de vue prolétarien, aux côtés de figures intellectuelles telles que Jean-Paul Sartre ou Maurice Clavel. Tournel, en éternel faire-valoir de la *Gauche prolétarienne*, se présente comme la caution prolétarienne du mouvement lors des coups durs. C'est un militant dévoué et efficace : « *Je le connaissais [nous explique une journaliste de l'Agence de Presse Libération]. C'était quelqu'un de très charismatique. Avec vraiment le langage de là-bas. Il parlait le patois, c'était sa langue. Donc il y avait tout cet aspect du patois ch'ti. Qui était très fascinant. Et puis la mémoire qu'il avait de cette époque-là [la Résistance et la Libération dans le pays minier]¹⁸. »*

Joseph Tournel viendra témoigner lors du procès Le Dantec-Le bris qui se tient devant la chambre correctionnelle de Paris le 27 mai 1970¹⁹. Sa présence sur les lieux n'est en rien fortuite ; il connaît parfaitement la petite ville du nord ; habitant la région, il a participé aux luttes contre la fermeture des houillères en animant le *Secours Rouge*. Les grèves très dures de février 1971 laissent un souvenir encore vif dans l'esprit des Bruaysiens. On ne peut aussi concevoir le capital politique (Bourdieu, 2000) qu'a pu apporter une telle lutte. Pour le seconder, Joseph Tournel bénéficie du soutien d'un autre militant de la *Gauche prolétarienne*, François Ewald, un professeur de philosophie qui enseigne au lycée de Bruay. À leurs côtés, le chef régional de l'organisation – sous le pseudonyme de Marc – Serge July veille pour le compte de l'équipe dirigeante (Rimbert, 2005). Venu remplacer les responsables locaux trop connus des services de police, il est aussi chargé de diligenter un projet de presse alternative, qui prendra forme sous le titre d'un journal incisif, *Pirate*, et qui consacrera un premier numéro à l'affaire. La profession de foi des journalistes amateurs qui animent le feuillet est revendicative et radicale : « *Pirate est ici à Bruay comme il sera partout en France où l'actualité appellera la presse pour rétablir la vérité, pour dénoncer l'information de classe fabriquée et utilisée par la bourgeoisie, pour donner la parole au peuple témoin de l'actualité, pour permettre aux journalistes, qui sont censurés par leurs patrons, de s'exprimer dans nos colonnes. Ce que Pirate se propose d'accomplir, son titre l'indique, il veut faire du détournement d'information. Il ne veut plus que l'actualité soit accaparée et défigurée par une presse au service des PDG et du gouvernement²⁰. »*

La présence tutélaire de Serge July garantit donc un suivi idéologique strict de l'affaire ; elle contribue de plus à créer de la mobilisation autour du fait divers. Les errements de l'affaire, les supputations diverses quant aux suspects ainsi que la situation pesante nourrie par les diverses parties opposées entretient le climat de crise. Aux enjeux de l'information se mêlent des revendications militantes qui blâment le pouvoir d'État.

Les maoïstes sur le front de l'information

Si l'affaire de Bruay-en-Artois est aussi intéressante, c'est qu'elle est aussi le lieu de reconversions de nombreux militants issus de la période gauchiste (Mauger, 1994). C'est aussi sur ce terrain que se développent de multiples expériences journalistiques novatrices. En effet, les maoïstes ont convoqué les journalistes militants de la toute nouvelle *Agence de Presse Libération* créée neuf mois auparavant dans un souci d'information indépendante.

Les biographies²¹ des militants publiées depuis lors considèrent ce projet comme un avant-projet à l'expérience de la presse grand public qu'est le lancement du journal *Libération* l'année suivante. Pour saisir les enjeux à l'œuvre dans la presse d'extrême gauche de l'époque, il faut revenir sur l'expérience qui nourrit les réseaux d'informations mobilisés à Bruay.

Influencé par des expériences comme celle du « centre Landry » animé par Pierre Vidal-Naquet lors de la guerre d'Algérie ou celle du *Libération News Service*, agence de presse des révolutionnaires américains, un petit groupe de militants maoïstes et de journalistes choqués par la répression²² décident de se lancer dans l'aventure de l'information alternative. Fort de ces expériences et sûr de l'appui des maoïstes Jean-Claude Vernier propose à deux journalistes de *L'Aurore*, animateurs du Comité de défense de la presse, Claude-Marie Vadrot et Evelyne Le Garrec, de constituer une agence de presse indépendante. Au début, conformément au répertoire d'action (Tilly, 1986) instauré pour sauver *La Cause du peuple* des griffes de la justice, Jean-Claude Vernier propose que Sartre en soit le directeur.

Les journalistes, quant à eux, pensent à Maurice Clavel. Le romancier est connu pour les attaques régulières qu'il mène contre la censure et ses articles enflammés dans *Combat*. Défenseur farouche de la liberté d'expression, Clavel est un homme de conviction ; il en a d'ailleurs payé le prix. Interdit des plateaux de l'ORTF, il est licencié de la station de radio RTL en novembre 1968 alors qu'il animait une émission de critique sur la télévision. L'homme s'est fait une réputation de « fort

en gueule » et jouit d'une certaine notoriété qui fait consensus dans les milieux journalistiques. Contacté, ce dernier accepte de devenir le directeur-gérant de l'*Agence de Presse Libération*. Grand résistant, l'écrivain a déjà soutenu, au nom de la liberté d'expression, en janvier 1971, les maoïstes lors d'une grève de la faim déclenchée en solidarité avec Alain Geismar et les vendeurs de *La Cause du peuple* emprisonnés. C'est à cette occasion qu'il rencontre pour la première fois l'un des grévistes, Jean-Claude Vernier.

L'*Agence de Presse Libération* naît officiellement le 18 juin 1971. Maurice Clavel en est le directeur de publication. Le « gaulliste de gauche » applaudit à la référence à l'Appel du Général et les maoïstes savourent la référence à l'*Armée Populaire de Libération* chinoise ; le front de l'information est ouvert ! Sartre cautionne aussi le projet, tous les réseaux intellectuels proches de la Gauche Prolétarienne sont là aussi. Quant aux journalistes mobilisés, ils forment pour les maoïstes autant de relais d'opinion nécessaire à la survie de l'aventure. Un appel à financement leur est lancé. Un manifeste enflammé paraîtra dans *L'Idiot international* durant l'été 1971.

Les débuts de l'agence sont difficiles. Les professionnels boudent les dépêches à cause du style trop militant des bulletins. Il apparaît vite nécessaire de dépasser le caractère subjectif propre à l'exercice de style gauchiste. L'agence doit réviser ses méthodes de travail et assumer pleinement son rôle d'intermédiaire entre le milieu journalistique et les milieux militants. Dénués d'expertise, les apprentis journalistes misent tout sur leur seul atout, leurs capitaux militants objectivés dans leurs réseaux (Matonti & Poupeau, 2004).

Progressivement l'équipe s'étoffe ; à la fin de l'année 1971, 800 plis sont envoyés quotidiennement, chaque enveloppe est libellée à la main. L'APL-Paris devient ainsi le centre d'un réseau au maillage national. Une trentaine d'antennes, fonctionnant sur le même principe, sont inaugurées²³. Dans le Nord, il s'agit de militants dépêchés à Bruay, secondés par de jeunes journalistes de Lille en formation. Paradoxalement, les dirigeants de la *Gauche Prolétarienne* s'en désintéressent, probablement parce que l'expérience de *La Cause du peuple-J'accuse* est pour eux déjà suffisamment difficile à gérer.

En effet, depuis septembre 1971 la crise couve au sein du comité de rédaction de l'organe maoïste. Des luttes d'influences se développent, la ligne éditoriale devient un enjeu majeur, certains articles, trop timorés au goût des maoïstes les plus orthodoxes, sont censurés ; les rédacteurs sont à couteaux tirés²⁴.

Pour un journalisme d'investigation militant

Le 1^{er} mai 1972, *La Cause du peuple* publie, sous un titre vengeur, une double page consacrée aux suites de l'assassinat de Brigitte Devèwre. Les auteurs sont tous connus comme membres actifs du *Secours Rouge du Nord* : Joseph Tournel, secondé par François Ewald et une jeune militante, récemment recrutée. Toute l'opération est supervisée par Serge July, nouvellement nommé responsable dans la région. À Paris, c'est Jacques Theureau, proche de Benny Lévy, qui s'occupe du numéro. Les militants, proches de *La Cause du peuple* et du *Comité pour la Vérité et la Justice* (CVJ) de Bruay, remplissent une pleine page, barrée d'un titre accusateur : « *Et maintenant ils assassinent nos enfants !* » Les articles retracent les trois semaines d'enquête menées par le parquet de Béthune. La conviction des maoïstes est faite. Le sous-titre de l'article l'exprime d'ailleurs clairement : « *Le crime de Bruay : il n'y a qu'un bourgeois pour avoir fait ça.* » Sur deux pages, l'article développe cette vision clivée : « *La ville de Bruay-en-Artois, 30 000 habitants, sur l'affaire Leroy, se divise en deux clans. Une poignée, les riches, s'indignent que la vie privée de l'inculpé soit jetée en pâture. En face, ceux qui sont contre le coupable : les mutilés, les silicosés – les croix des cimetières indiquant : "décédé à l'âge de quarante ans". Les pauvres quoi ! Eux, ont-ils le droit de s'indigner quand leur pauvreté est mise à jour ? [...] L'ingénieur, le docteur, ces nouveaux bourgeois qui vivent de la sueur ou d'un morceau de poumon, pour tous ces riches, ce n'est pas possible que Leroy, le notaire, soit coupable, ne se sentant pas coupables eux-mêmes. En face ce sont les ouvriers, la grande famille de Brigitte, qui ressent la douleur du corps mutilé. Leroy est-il l'assassin ? Pour eux il n'y a pas de doute. Le notaire, c'est celui qui gère tous les biens des Houillères, 80% de Bruay. Il fait partie de ceux qui vivent de la sueur des mineurs²⁵.* »

En définitive, c'est tout l'article qui entérine cette conception des rapports de classes. Le prétendu point de vue du peuple s'applique alors à stigmatiser à outrance tout ce que les maoïstes pensent relever de *l'ethos* bourgeois, « *la vie cochonne des bourgeois* », que le bon peuple des mineurs n'aime pas. La perversité des riches, supposée intrinsèque, est contrebalancée par une morale ouvrière idéalisée. Appartenance de classe et comportements moraux sont alors entremêlés afin de porter un regard critique et accusateur sur les activités lucratives du notaire de province. Toute la bourgeoisie locale est passée au crible d'une vertu populaire revisitée par les maoïstes. Les bourgeois sont réprouvés jusque dans leurs habitudes alimentaires. La misère des uns est exhortée par l'usage de sophismes qui renforcent cette vision tranchée. La vérité du peuple doit surgir de la confrontation. Parce que « *les loups ne se mangent pas entre eux* », la culpabilité perverse du notaire ne fait aucun doute. Son

appartenance de classe l'a du reste déjà trahi. Le peuple vertueux doit donc assiéger l'ordre bourgeois afin que la vérité éclate. Les militants présents dans le coron s'organisent pour enquêter et rendre eux-mêmes justice : « *Tous les jours, qu'il pleuve ou qu'il fasse beau, les mineurs de partout, de Lens, de Belgique, viennent pour savoir, sur les lieux du crime [...] Tous les jours, le téléphone harcèle, l'alerte à la bombe fait déplacer la police et les pompiers. Ce ne sont plus les ouvriers qui subissent, ce sont eux qui font subir [...] "OUI, NOUS SOMMES DES BARBARES. Il faut le faire souffrir petit à petit ! – qu'il nous le donne, nous le couperons morceaux par morceaux au rasoir ! – je le lierai derrière ma voiture et je roulerais à 100 à l'heure dans les rues de Bruay ! – il faut lui couper les couilles !" Et combien d'autres châtiments imaginent les mineurs et leurs familles ? Barbares ces phrases ? Certainement, mais pour comprendre il faut avoir subi 120 années d'exploitation dans les mines. De pères en fils, du grand-père en petit-fils, ce n'est dans chaque famille que larmes, sueur et sang. Assassinat transformé en fatalité [...] Chacun a un frère, un père ou un de la famille, assassiné, mutilé.* »

Le numéro suivant de *La Cause du peuple* continue de relater les événements. Il retranscrit la semaine suivant le 1^{er} mai dans un dossier intitulé « *La justice des coron* ». De la création du CVJ au soutien du juge Henri Pascal, pas un aspect de l'enquête populaire n'échappe aux lecteurs du journal. Grâce à un roman-photo, les faits sont rendus encore plus explicites. Les membres du CVJ annoncent qu'ils soutiennent « *le petit juge qui face au fric et au procureur défend la petite parcelle d'équité, qui subsiste dans cette justice pourrie [car] la population le défend jusqu'à "la dernière goutte de sang" »*. De plus ils ajoutent que « *si [...] la justice se retourne contre les travailleurs, si [...] les mineurs ont la preuve de la culpabilité "alors nul ne pourra s'interposer : nous ferons justice"*²⁶. »

Cette évocation sans détour de la justice populaire n'est pas sans créer quelques remous au sein du comité de rédaction de *La Cause du peuple*. Jean-Paul Sartre, compagnon de route des maoïstes et Procureur occasionnel du Tribunal Populaire de Lens, exprime son désaccord avec cette vision caricaturale de la justice de classe. Dans un article titré « *Lynchage ou justice populaire ?*²⁷ », le philosophe interpelle les dirigeants maoïstes qui encouragent ce genre d'argumentaire radical. En précisant que cette haine n'est pas sans fondements, il insiste, par ailleurs, sur le fait qu'il « *aurait fallu montrer que la haine légitime du peuple s'adresse au notaire pour ses activités sociales, comme ennemi de classe caractérisé, et non à Leroy, assassin de la petite Brigitte, par la raison qu'on a pas encore prouvé qu'il l'ait tuée* ». De plus, Sartre introduit dans son article une nuance qui fait la distinction entre *assassinat légal* et *crime intentionnel*. Pour le philosophe, « *ces homicides intentionnels, où les employeurs savent qu'ils tuent mais ne savent pas qui ils tuent, ne prouvent pas qu'ils seraient capables*

*d'étrangler une personne connue, de leurs propres mains, en la regardant dans les yeux*²⁸ ». Le discours des maoïstes quant à la qualification de meurtre semble donc ajouter à la tension retenue au sein du comité de rédaction déjà en crise depuis plusieurs mois.

Dans un article parallèle, la fraction proche de Benny Lévy s'explique. Pour les idéologues, la population exprime une haine légitime, et il s'agit de prémices à l'établissement d'une justice populaire. En tout état de cause, le coupable n'a qu'un nom : la bourgeoisie, stigmatisée dans un comportement idéologique homicide et à présent personnifié par Leroy : *« Certes le coupable, c'est la bourgeoisie, mais celui qui est coupable du meurtre de Brigitte n'est pas encore confondu. Nous sommes tous d'accord, nous avons tous l'intime conviction que le ou les coupables sont à chercher dans la bande à Leroy, celle du Rotary Club ; mais on n'a pas réussi à le confondre. D'ailleurs si on n'a pas réussi, c'est parce que la bourgeoisie et son appareil ont mis des bâtons dans les roues. »*

En outre, les auteurs poursuivent en soutenant, contre la posture intellectuelle de Sartre, qu'« à Bruay la bourgeoisie a aujourd'hui le visage de Leroy et sa bande. Nous avons toujours soutenu qu'il ne fallait pas avoir de point de vue extérieur aux masses. C'est arbitraire, c'est faux, de distinguer aujourd'hui entre bourgeoisie et bande à Leroy. » L'article se termine par un exposé qui légitime la violence du peuple : *« À notre tour de poser la question : si Leroy (ou son frère) est confondu, la population aurait-elle le droit de s'emparer de sa personne ? Nous répondons oui ! Pour renverser l'autorité de la classe bourgeoise, la population humiliée aura raison d'installer une brève période de terreur, et d'attenter à la personne d'une poignée d'individus méprisables, haïs. Il est difficile de s'attaquer à l'autorité d'une classe sans que quelques têtes de membres de cette classe ne se promènent au bout d'une pique. »*

Cette dernière complète la vision que les maoïstes ont de la justice de classe. En étudiant le répertoire d'action des militants de la Gauche Prolétarienne, on s'aperçoit qu'au fil des ans, ils ont progressivement imposé l'idée d'une justice de classe violente notamment par l'organisation de tribunaux populaires mettant en scène les enquêteurs militants. Le fait divers que constitue le meurtre de la jeune Brigitte n'est, en fait, que l'application routinisée de ce répertoire d'action politique radical.

Conclusion

L'affaire de Bruay-en-Artois, au-delà des enjeux spécifiques qu'elle révèle dans chacun des secteurs mobilisés, peut être analysée comme une tentative de synchronisation des discours sur la justice. Justice du peuple pour les maoïstes, justice au service du peuple, ou plutôt du justiciable,

pour le juge Pascal : nous découvrons lors de cette crise spécifique l'effet de la conjugaison de rythmes sectoriels d'ordinaire séparés. Ce sont dans les pratiques militantes ou professionnelles que l'on retrouve les enjeux d'une lutte de définition, notamment au cœur de la pratique de l'enquête. Les médias servent ici de lieu public où la déssectorisation s'objective. Faire de l'affaire de Bruay-en-Artois une cause c'est avant tout, pour les acteurs engagés dans la crise politique qu'elle circonscrit, donner une définition légitimante de la justice. Faire une enquête, que ce soit sous la forme de l'instruction, de l'enquête journalistique ou militante, participe à l'entreprise de déssectorisation qui a fait de l'affaire de Bruay-en-Artois un fait divers devenu crise politique d'importance ■

Notes

1. *Le Monde*, 21 avril 1972.
2. *Ibid.*, 29 avril 1972.
3. *Ibid.*, 31 mai 1972.
4. *Ibid.*, 15 juillet 1972.
5. *Ibid.*, 20 avril 1973.
6. Henri Pascal (1973) *Une certaine idée de la justice*, Fayard, Paris, p.11, Notes.
7. *Le Monde*, 21 avril 1973.
8. *Ibid.*, 17 juillet 1973.
9. *La Voix du Nord*, 14 avril 1972.
10. Leperon Serge (1998) « Bruay histoire d'un crime impuni », FR3.
11. Entretien réalisé le 7/10/2005.
12. M^e Libman a fait ses classes auprès de René Fleuriot, le défenseur du Docteur Petiot.
13. Pascal Henri (1973) *Une certaine idée de la justice*, Paris, Fayard.
14. *Ibid.*
15. *Ibid.*
16. « Où allons-nous », Document F Delta Réserves 576/1 B.D.I.C.
17. *La Cause du peuple-J'accuse* 27 mai 1972.
18. Entretien du 15/05/2004.
19. Les deux hommes, tombés sous le coup de la loi de dissolution votée par le gouvernement sous l'impulsion du ministre de l'Intérieur comparaissent au titre de directeurs de la publication de la *Cause du peuple-J'accuse*.
20. *Pirate* n°1, avril 1972, Document F Delta Réserves 576 3/3/2 B.D.I.C.

21. Guisnel Jean (1999), *Libération. La biographie*, La Découverte, Paris, pp.25-29.
22. Cf. notamment l'expérience du Comité de Défense de la Presse et les mobilisations impulsées au cours de « l'affaire Jaubert » in Hamon Hervé, Rotman Patrick (1998) *Génération II Les années poudres*, Paris, Le Seuil Points, p.348.
23. À Tours, Bordeaux, Lille, Clermont-Ferrand, Lyon, Dijon, Grenoble, Nancy, Nantes, Rennes, Toulouse, Narbonne, Metz.
24. Le Dantec Jean Pierre (1978), *Les dangers du soleil*, Paris, Presses d'aujourd'hui p.230.
25. *La Cause du peuple*, 1^{er} mai 1972 p.14.
26. *Ibid.* p.15.
27. *Id.*
28. *Id.*

Références bibliographiques

- BOURDIEU Pierre (2000), *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.
- COLLOVALD Annie & Brigitte GAÏTI (1991), « Causes entendues », *Politix*, n°1-16 et n°1-17.
- DOBRY Michel (1985), *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la FNSP.
- HOGGART Richard, (1970) *La culture du pauvre*, Paris, Éditions de minuit.
- BOIGEOL Anne (1989), « La formation des magistrats : de l'apprentissage sur le tas à l'école professionnelle », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°76-77.
- LENOIR Rémi (1992), « Champ judiciaire et réforme de l'instruction », in Mireille Delmas-Marty (dir.), *Procès pénal et droits de l'homme, vers une conscience européenne*, Paris, PUF.
- LIBMAN Charles (1994), *Et ce sera justice*, Paris, Plon.
- MATONTI Frédérique & Franck POUPEAU (2004), « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°155.
- MATHIEU Lilian (2004), *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel.
- MAUGER Gérard (1994), « Gauchisme, contre-culture et néo-libéralisme. Pour une histoire de la génération de mai 68 », in CURAPP, *L'identité politique*, Paris, PUF.
- NEVEU Erik (2001), *Sociologie du journalisme*, Paris, La Découverte.
- PASCAL Henri (1973) *Une certaine idée de la justice*, Paris, Fayard.
- RIMBERT Pierre (2005), *Libération de Sartre à Rothschild*, Paris, Raison d'agir.
- TILLY Charles (1986), *La France conteste de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard.

